



A l'attention de Monsieur Millangue,
Directeur des Services Départementaux de
L'Education Nationale Rue Montebello BP 1204
83070 Toulon

Toulon, le 06 Novembre 2015

Objet : Refonte du système de promotion d'échelon et revalorisation des personnels

Monsieur le DASEN ,

La CAPD sur les promotions s'est tenue le 03 Novembre dernier, alors que le problème des salaires est devenu, depuis plusieurs années, une préoccupation majeure des personnels. Les carrières enseignantes ont perdu (comme par ailleurs la plupart des corps de la Fonction Publique) plus de 14 % de leur valeur depuis 2000 et le blocage complet depuis 2010 du point indiciaire (nous entamons la 6^e année de blocage) a accéléré cette perte. De nombreux-ses collègues connaissent des fins de mois difficiles et la dévalorisation de ces salaires amènent de plus en plus d'entre-eux-elles à s'interroger sur leur avenir professionnel.

En dehors des aspects sociaux et du déclassement des carrières enseignantes qui amènent les personnels à se questionner sur la place qu'entend donner les gouvernements qui se sont succédés à celles et ceux en charge de l'Education des jeunes de ce pays ; cela amène à des replis individualistes et corporatistes néfastes au fonctionnement des équipes pédagogiques. La Cgt première organisation syndicale dans la Fonction Publique, tout comme FO et Solidaires, a refusé de signer le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Cet accord est donc minoritaire et ne devrait pas être appliqué. Il aurait dû faire l'objet d'une nouvelle négociation. Le Premier Ministre est passé outre, montrant par là un profond mépris d'un dialogue social pourtant prôné dans les discours du gouvernement. Mais ce « dialogue social », sert surtout à masquer une réalité, celle de la régression. Ce PPCR ne règle pas, loin de là le problème de la perte de valeur de nos carrières.

En outre concernant **les promotions d'échelon**, la CGT Educ'Action déplore le système actuel qui met en concurrence les PE anciennement instituteurs-rices et les autres PE, système qui conduit à un ralentissement dans la progression de carrière aux échelons 8-9-10.

La Cgt-Educ'Action rappelle sa position sur ce sujet :

Nous constatons que les Professeur-es d'Ecole issu-es directement du concours CRPE ne peuvent prétendre de fait à être promu-es ... du fait du croisement avec les Professeur-es d'Ecole issu-es du corps des Instituteur-trices. Ces dernier-es, de leur côté, du fait de la baisse de l'indemnité compensatoire à chaque changement d'échelon n'ont plus d'augmentation liées à leur déroulement de carrière depuis parfois plus de 10 ans.

Un collectif de Professeurs des Ecoles Varois concernés par cette situation s'est récemment constitué. Il n'a d'ailleurs, à notre connaissance, reçu à ce jour aucune réponse aux courriers qu'il vous a adressés sur ce sujet.

La CGT Educ'Action propose pour résoudre ce problème de séparer les 2 corps, et de faire passer les Professeurs des Ecoles ex-instituteurs au rythme le plus rapide et de laisser les autres PE issus du CRPE concourir entre eux, selon le système actuel.

En outre nous proposons également pour compenser le préjudice subi depuis de nombreuses années :

- Pour les anciens instituteurs que leur intégration au corps des PE ne se fasse pas par chevron mais par reconstitution de carrière comme pour le concours interne et avec effet rétro actif (cela pourrait concerner aussi les retraité-es)...
- Pour les Professeurs des Ecoles issus du CRPE et qui ont vu leur rythme d'avancement se ralentir à cause de ce phénomène, qu'ils puissent bénéficier d'office de l'avancement de 1 ou 2 échelons supplémentaires.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre profond dévouement pour le Service Public d'Éducation.

Pour la CGT Educ'Action du Var

La responsable du 1^{er} degré

Laetitia Laplanche

Le secrétaire Départemental

Bernard Conte